



Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/30

Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de veille et de maîtrise foncière avec la commune de L'Herbergement

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de veille et de maîtrise foncière en vue de favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur deux îlots du centre-ville approuvée par le Conseil d'Administration du 18 juin 2015,

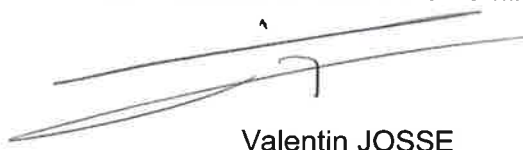
Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2018,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune de L'Herbergement et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur deux îlots du centre-ville.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
Courier Arrivé

18 SEP. 2020